



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentants des médias

Un seul candidat s'est déclaré pour succéder à Alain Ribaux  
au Conseil communal

### **Fabio Bongiovanni élu tacitement**

**Au terme du délai de dépôt des listes, fixé à ce lundi 5 août 2013 à midi, des candidat-e-s à l'élection complémentaire au Conseil communal agendée au dimanche 22 septembre 2013, une seule personne a déposé sa candidature à la Chancellerie communale, soit Fabio Bongiovanni. Conformément aux dispositions légales, ce dernier sera formellement et tacitement proclamé élu conseiller communal. Son entrée en fonction est fixée au 21 août. Les électrices et les électeurs n'auront donc pas à se prononcer dimanche 22 septembre prochain.**

Convoqués par arrêté du Conseil communal du 1<sup>er</sup> juillet 2013 suite à l'élection d'Alain Ribaux au Conseil d'Etat et aux désistements des suppléants de la liste no 4 « PLR- Les Libéraux-Radicaux », les électrices et les électeurs de la ville de Neuchâtel n'auront pas à se rendre aux urnes le 22 septembre prochain.

En effet, au terme du délai de dépôt des listes, ce jour 5 août 2013 à midi, seul Fabio Bongiovanni, candidat PLR, a déposé sa candidature. Ainsi, comme le prévoit la Loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, si les candidats ne sont pas plus nombreux que les sièges à pourvoir, ils sont élus sans vote.

Fabio Bongiovanni sera donc tacitement proclamé élu conseiller communal. Son entrée en fonction est prévue le 21 août prochain. Le nouvel élu PLR est né le 4 avril 1986 à Neuchâtel. Ce binational italien-suisse est juriste de formation. Membre du PLR depuis 2003, Président du parlement des Jeunes de la Ville en 2006 et 2007 et Président de la section Ville de Neuchâtel du PLR depuis 2010, Fabio Bongiovanni est membre du Conseil général depuis le 27 avril 2008, Autorité qu'il a présidé durant l'année administrative 2012-2013, réélu aux élections du 13 mai 2012 et membre de plusieurs commissions, dont celle des naturalisations et des agrégations qu'il préside à ce jour. Il est député depuis les dernières élections cantonales.

Le Conseil communal lui adresse ses vives félicitations et lui souhaite de nombreux succès dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

Neuchâtel, le 5 août 2013

Conseil communal

#### Renseignements complémentaires:

**M. Bertrand Cottier, vice-chancelier, responsable des droits politiques, tél. 032 717 72 21, courriel : [bertrand.cottier@ne.ch](mailto:bertrand.cottier@ne.ch)**